



Paris, mardi 19 juillet 2011

Communiqué de Maurice Leroy

Ministre de la ville, chargé du Grand Paris

8 000 nouveaux contrats d'autonomie pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2012

Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, se réjouit de la prolongation en 2012 des contrats d'autonomie pour les jeunes issus des quartiers prioritaires. Le contrat d'autonomie est le seul outil d'accompagnement territorialisé, prévu spécifiquement pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi, qui échappent au maillage des solutions traditionnellement proposées. Le contrat d'autonomie offre un accompagnement renforcé et individualisé vers et dans l'emploi, la formation ou la création d'entreprise.

Mis en œuvre depuis en 2008, cet accompagnement a déjà permis à plus de 40 000 jeunes de bénéficier d'un **suiti intensif et personnalisé** dans la recherche d'emploi ou l'accès à une formation. Avec le contrat d'autonomie, un jeune sur deux a repris pied dans l'emploi, grâce à une formation qualifiante, un CDD ou un CDI.

En février 2011, le Comité interministériel des villes (CIV), présidé par le Premier ministre François Fillon, a décidé de renforcer ce dispositif avec 7.000 contrats supplémentaires, soit un total de 15 000 contrats pour l'année 2011. Pour 2012, ce sont **8 000 nouveaux contrats** qui viendront renforcer les outils de lutte contre le chômage qui frappe les jeunes des quartiers prioritaires.

« Réduire durablement le chômage des jeunes de nos quartiers est ma priorité. Avec Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé. Nous agissons sur tous les leviers : la formation, l'alternance, les contrats aidés, le parrainage vers l'emploi et les dispositifs dits de 2^e chance. »

Maurice Leroy

Contacts presse :

Thomas Hantz, conseiller communication et presse

Khalid Tinasti, chargé de mission – 01 42 75 88 16 – sec.presse@cab-ville.gouv.fr